



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 8 septembre 2025 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage et Gilbert Boileau et madame la conseillère Claudette Dupras

ABSENTS : Messieurs les conseillers William Scott et Eric Fafard

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-09-160 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2025

2025-09-161 Il est proposé par monsieur Michel Lesage appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait neuf (9) personnes présentes dans la salle. Mme Anne-Lise Dupuis a demandé s'il y aura un nouveau parc municipal et Mme Catherine Mullins a demandé s'il y aura une consultation publique. Le maire a expliqué que rien n'est décidé encore et a confirmé qu'une consultation publique aura lieu. Mme Mullins a aussi demandé pourquoi la municipalité refait les règlements d'urbanisme et le maire a répondu qu'ils doivent être mis à jour. Mme Marlène Lemire a demandé si Ogden a un règlement sur les cours d'eau. Le maire a avisé que ce sujet sera discuté lors de son rapport à la fin de cette séance.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Collecte des matières résiduelles en 2026

CONSIDÉRANT QUE la collecte des matières résiduelles par la Ville de Stanstead s'est bien passée en 2022, 2023, 2024 et 2025, incluant les quatre (4) collectes de déchets additionnelles qui ont eu lieu au site central de déchets, soit une collecte additionnelle au mois de juin, juillet, août et septembre;

2025-09-162 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte de continuer avec le même nombre de collectes des matières résiduelles par la Ville de Stanstead en 2026, incluant l'augmentation du nombre de collectes uniquement au site central de déchets à deux fois par mois pour les mois de juin à septembre 2026 seulement.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Octroi du contrat d'asphaltage sur une section du chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par invitation pour les travaux d'asphaltage sur une section du chemin Stanstead, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Couillard Construction Limitée au prix de 120.14\$ la tonne métrique, taxes en sus;

2025-09-163 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur une section du chemin Stanstead à la compagnie Couillard Construction Limitée au prix de 120.14\$ la tonne métrique, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

QUE le conseil autorise l'utilisation des fonds de la subvention TECQ pour payer pour ces travaux d'asphaltage sur une section du chemin Stanstead.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 27,207.36\$ et les salaires s'élèvent à 21,865.27\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 49,072.63\$.

2025-09-164 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 89,800.67\$;

2025-09-165 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 8 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Radiation de certains comptes de taxes des années 2024 et avant

CONSIDÉRANT QU'après étude des dossiers de la municipalité, il serait opportun de radier les comptes suivants:

1. Client 1675	0694 30 5364 2024	Douglas Doris Mabel 0.28\$
2. Client 1680	0787 54 1681 2024	Masters Victor Bazil 3.88\$
3. Client 1683	0986 23 6018 2024	Macpherson Margaret Rose 0.83\$
4. Client 583	1088 80 8740 2024	Davis Flora 4.43\$
5. Client 652	1290 08 4740 2024	Succession Wolfe A. Libby 0.28\$
6. Client 759	1492 40 9652 2024	Turcotte R. Anne Veilleux 2.77\$
7. Client 331	0692 79 0875 2024	Succession Chas J. Jeffrey 128.53



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8. Client 482	0887 37 1157 2024	Succession Anton Henricksen 3.31\$
9. Client 517	0994 00 0375 2024	Succession Nathaniel Cate 165.92\$
10. Client 601	1187 17 9076 2024	McIntosh John 14.68\$
11. Client 1688	1191 92 0451 2024	Succession Brigham J. Hastings 130.19\$

2025-09-166 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la radiation des comptes ci-haut mentionnée aux montants cités plus les intérêts.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Mandat pour services professionnels pour l'année 2026 auprès de Cain Lamarre

2025-09-167 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Projet de règlement no. 2025.04 sur le plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la révision de son Plan d'urbanisme numéro 2000-2 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le Plan d'urbanisme numéro 2000-2 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2025-09-168 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de Règlement numéro 2025.04 Règlement sur le plan d'urbanisme joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Projet de règlement no. 2025.05 de zonage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la révision de son règlement de zonage numéro 2000-3 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le règlement de zonage numéro 2000-3 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

2025-09-169 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de Règlement numéro 2025.05 Règlement de zonage joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.

ADOPTÉE

13.3 Adoption – Projet de règlement no. 2025.06 de lotissement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la révision de son règlement de lotissement numéro 2000-4 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le règlement de lotissement numéro 2000-4 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

2025-09-170 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de Règlement numéro 2025.06 Règlement de lotissement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.

ADOPTÉE

13.4 Adoption - Projet de règlement no. 2025.07 de construction

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la révision de son règlement de construction numéro 2000-5 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le règlement de construction numéro 2000-5 et ses amendements;



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

2025-09-171 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de Règlement numéro 2025.07 Règlement de construction joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.

ADOPTÉE

13.5 Adoption – Projet de règlement no. 2025.08 de conditions d'émission de permis de construction

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la révision de son règlement de conditions d'émission de permis de construction numéro 2000-6 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le règlement de conditions d'émission de permis de construction numéro 2000-6 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

2025-09-172 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de Règlement numéro 2025.08 Règlement de conditions d'émission de permis de construction joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.

ADOPTÉE

13.6 Date de l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlement nos. 2025.04, 2025.05, 2025.06, 2025.07, 2025.08

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue ce 8 septembre 2025, le conseil de la municipalité d'Ogden a adopté le projet du Règlement

du plan d'urbanisme, ainsi que les projets de règlements de zonage, de lotissement, de construction et celui sur les conditions d'émission des permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE les projets de règlements peuvent être consultés sur le site web de la municipalité ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique doit avoir lieu relative à ces projets de règlements;

2025-09-173 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE la consultation publique sur les projets de règlements numéros 2025.04, 2025.05, 2025.06, 2025.07 et 2025.08, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, se tiendra le 8 octobre 2025 à 19h à la salle du conseil située au 70 chemin Ogden à Ogden, sous la présidence du maire monsieur David Lépine;

QU'un avis public soit publié à cet effet.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a participé à une rencontre avec le Fonds Memphrémagog le 15 août dernier. Il a aussi mentionné le vernissage exceptionnel qui a eu lieu à la Ferme Fricke auquel il a assisté le 21 août dernier. Le 28 août, M. Lépine a assisté à la conférence de presse du député Mme Dandurand sur la simplification du processus pour modifier la réglementation sur la navigation.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire est allé à la rencontre du conseil des maires de la MRC Memphrémagog le 20 août dernier. Il a mentionné que l'appel d'offres sur les stations de lavage ferme le 29 septembre. Le maire et la directrice générale ont participé à une rencontre concernant la vision de la MRC Memphrémagog le 27 août. Le maire a aussi assisté à la rencontre du comité d'aménagement le 3 septembre dernier.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Normand Vermette a posé des questions sur la possibilité d'un terrain de pickle ball, sur le site central de déchets et sur l'abattage d'arbres morts. Le maire a répondu à ses questions. Mme Mullins a demandé si elle peut consulter les projets de règlement et a été avisée que ces derniers seront mis sur le site web de la municipalité.

2025-09-174 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 54 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.